

053	UTBM service communication	L'Est Républicain	19 mars 2015
		Région	Comue - région - UBFC - politique

Education Le décret a été publié le 14 mars

Communauté d'universités : c'est officiel



■ Tous les membres fondateurs « se réjouissent » de cet aboutissement.

Archive Ludovic LAUDE

Besançon – C'est désormais officiel. La communauté d'universités Bourgogne Franche-Comté (la COMUE UBFC) verra le jour le 1^{er} avril prochain. Le décret portant création a été publié dans le Journal officiel du 14 mars.

Dans un communiqué, tous les membres fondateurs - Université de Bourgogne, Université de Franche-Comté, Université de technologie Belfort - Montbéliard (UTBM), AgroSup Dijon, Ecole nationale supérieure de mécanique et des micro-techniques de Besançon (ENSM), Ecole supérieure de commerce de Dijon (ESC Dijon) - « se réjouissent » de cet aboutissement.

Un conseil d'administration provisoire va être mis en place au cours des prochaines semaines et élira, au plus tard le 13 mai, un président pour la période transitoire. Ces instances assureront la gouvernance de la COMUE UBFC jusqu'à l'organisation d'élections.

La création de l'UBFC est, rappelons-le, l'aboutissement « d'un long travail collectif au service de l'enseignement supérieur et de la recherche en Bourgogne et en Franche-Comté ».

Faire émerger de nouveaux projets

Avec la création de l'UBFC, les collaborations – tant en matière de formation que de recherche – vont se renforcer dans le cadre d'une politique qui « fera émerger de nouveaux projets », est-il réexpliqué.

La nouvelle UBFC aura ainsi pour mission d'orchestrer la stratégie de l'enseignement supérieur et de la recherche. Et, dès sa création, une signature scientifique commune sera mise en œuvre. Elle délivrera, dès le prochain contrat, le doctorat ainsi que l'habilitation à diri-

ger des recherches.

L'UBFC coordonnera également différentes politiques (numérique, internationalisation, entrepreneuriat étudiant, diffusion de la culture scientifique...) des établissements membres et portera des actions transversales relative à la vie étudiante et aux situations de handicap, renforçant ainsi la capacité de ces établissements à répondre toujours mieux aux missions de service public.

« Cet ensemble constituera un puissant levier pour accroître l'attractivité territoriale, en stimulant le développement socio-économique et culturel de la Franche-Comté et de la Bourgogne », poursuit le communiqué.

« Une structure légère »

« Il renforcera, par ailleurs, la visibilité nationale et internationale de l'enseignement supérieur et de la recherche dans les deux régions. Enfin, l'UBFC portera les projets structurants pour l'enseignement supérieur et la recherche, en particulier les projets "investissements d'avenir" ».

A ce titre, c'est en son nom qu'a été déposée la candidature I-SITE.

D'un point de vue administratif, l'UBFC s'appuiera sur « une structure légère ». Ce projet ne comporte aucun transfert de personnel. Mais, 38 emplois sont accordés par le ministère, dans le cadre de la création des 1.000 emplois par an, pour soutenir la politique du site Bourgogne Franche-Comté et la création de la COMUE UBFC : 11 en 2015, 12 en 2016, 15 en 2017.

A terme, l'ENSAM, dont l'un des campus est situé à Cluny, en Bourgogne, a vocation à intégrer l'UBFC. « D'autres établissements ont déjà fait part de leur souhait de participer », conclut le communiqué.